

Schelcher Prince Gestion

## SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG Z

### Société de gestion



### Profil de risque



### Caractéristiques principales

ISIN	FR0013318755
Forme juridique	SICAV
Devise	EUR
Catégorie Funds360	Obligations Mixtes Moyen Terme
Classe d'actif	Obligations et autres titres de créances libellés en euro
Zone géographique	Europe
Date de lancement	15/04/2011
Dernière VL	105.69 EUR (31/08/2022) Hebdomadaire
Indice de référence	EONIA capitalisé +3%
Actifs sous gestion de la part	231 010 009 EUR
Affectation des résultats	Capitalisation

### Investir

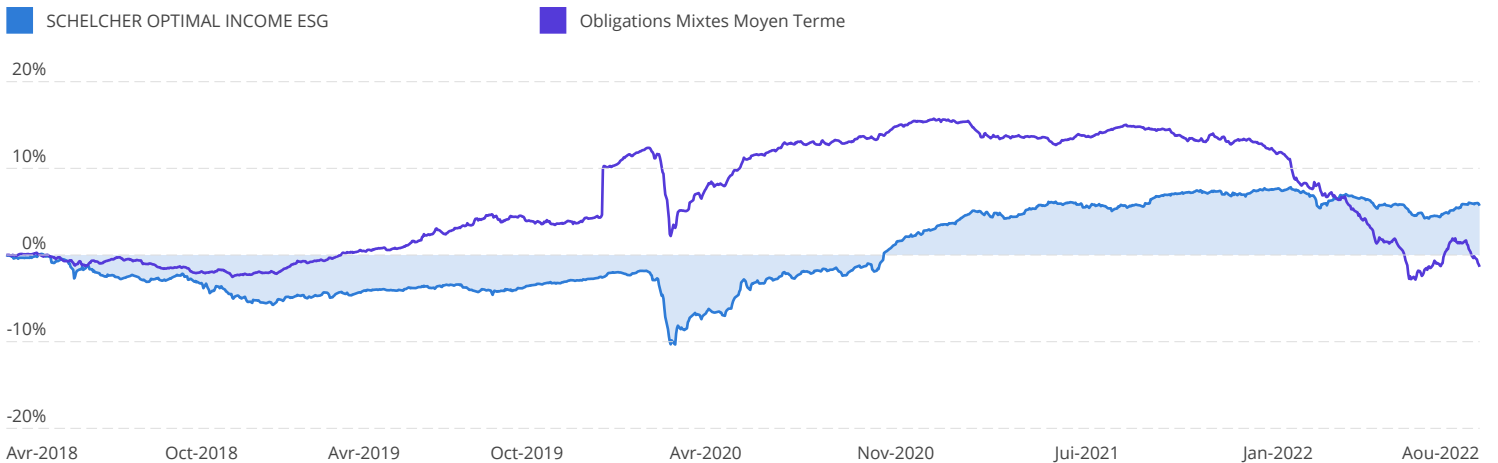
Frais d'entrée	0.7 %
Frais de sortie	0 %
Frais courants	0.7 %
Commission de surperformance	0.66 %
TER	1.36 % (31/05/2022)
Eligible PEA / PEA PME	Non / Non

### Gérant principal



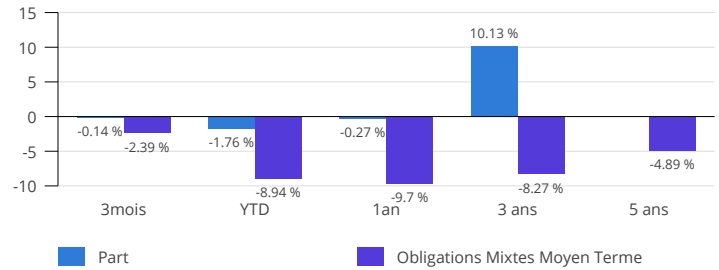
**Fabien Labrousse**  
Gérant du fonds depuis le 01/06/2020

### Performances depuis le lancement



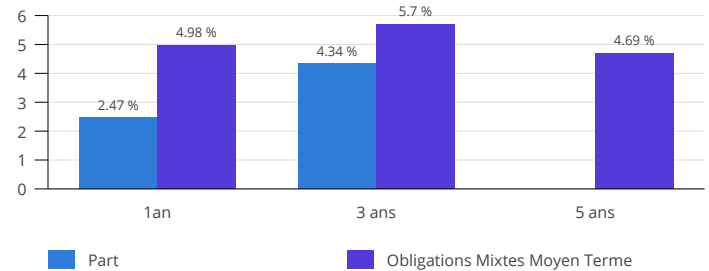
## Matrice des performances

	Part	Obligations Mixtes Moyen Terme
3 mois	-0.14 %	-2.39 %
YTD	-1.76 %	-8.94 %
1 an	-0.27 %	-9.70 %
3 ans	10.13 %	-8.27 %
5 ans	--	-4.89 %



## Matrice des risques

	Part	Obligations Mixtes Moyen Terme
1 an	2.47 %	4.98 %
3 ans	4.34 %	5.70 %
5 ans	--	4.69 %



## Stratégie et objectifs

Ce compartiment a pour objectif de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Le compartiment sera investi jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro, émis tant par des émetteurs publics que privés. Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net. Le compartiment pourra être exposé aux marchés émergents dans la limite de 10% de l'actif net. Les actifs non libellés en euro seront limités à 30% de l'actif net. Le risque de change ne dépassera pas 30% de l'actif net. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

Source Funds360. Les informations et données présentées dans ce document appartiennent à Funds360 et/ou ses fournisseurs d'informations. Elles ne peuvent être ni reproduites ni redistribuées sans avoir la licence expresse de le faire. Ce document n'a aucun caractère contractuel : il ne peut être considéré comme un conseil d'investissement ou recommandation d'acheter ou de vendre des titres et les informations fournies sont présentées dans cette rubrique sans garantie d'exactitude ni d'exhaustivité. Ni Funds360 ni ses fournisseurs d'informations ne pourront être tenus pour responsables de tout dommage ou perte résultant de l'utilisation des informations contenues dans ce document.